

# SPELC Infos

1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés

**SEPTEMBRE 2023** 

Syndicat Professionnel de l'Enseignement libre Catholique

## NOUVEAUTE DANS LA CLASSE EXCEPTIONNELLE : sont supprimés l'échelon spécial, les chevrons de la classe

exceptionnelle mais aussi suppression des Viviers (fini les viviers 1 avec 70% de promotions et 2 avec 30%)

## **QUELLES SONT LES NOUVELLES MODALITES ?**

### Pour les agrégés :

promotion possible au grade de professeur agrégé de classe exceptionnelle lorsqu'ils ont atteint, au 31 août de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, au moins le <u>4e échelon</u> de la hors classe (avant il fallait être à l'échelon 2 pour le vivier 1 et avoir au moins trois ans d'ancienneté dans l'échelon 4 pour le vivier 2).

- En cas promotion à la classe exceptionnelle, le reclassement se fera à l'échelon comportant un indice égal ou, à défaut, immédiatement supérieur à celui dont ils bénéficiaient dans la hors-classe.
- Les professeurs agrégés ayant atteint le 4e échelon de la horsclasse conservent l'ancienneté qu'ils avaient acquise dans cet échelon dans la limite du temps nécessaire à une promotion d'échelon dans la classe exceptionnelle.

Les promotions sont toujours prononcées dans l'ordre d'inscription au tableau annuel d'avancement <u>par le ministre.</u>

#### Pour les certifiés, PLP, PEPS, PE:

promotion possible au grade de professeur certifié de classe exceptionnelle lorsqu'ils ont atteint, au 31 août de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, au moins le 5e échelon de la hors classe

(avant il fallait soit atteindre l'échelon 3 avec des fonctions particulières pour le vivier 1 soit avoir atteint l'échelon 7 pour le vivier 2).

Pour le second degré, le tableau d'avancement est arrêté chaque année <u>par le recteur d'académie.</u>

Pour le premier degré le tableau d'avancement est arrêté chaque année, <u>dans</u> <u>chaque département</u>, par le recteur d'académie.

Donc désormais il y aura 5 échelons dans la classe EX. (l'échelon spécial devient échelon 5).



Tout le détail et les informations pratiques sur <a href="https://aixmarseille.spelc.fr/">https://aixmarseille.spelc.fr/</a>

OÙ TROUVER LES BULLETINS ACADEMIQUES ?

En bas de la page d'accueil du site de l'académie d'Aix-Marseille

Avec le SPELC, je suis informé

Épauler, représenter, défendre autrement dans l'enseignement privé

